

Le Conseil Municipal est convoqué le Jeudi 16 Janvier 2014 à 19 heures

à la Mairie

Ordre du jour :

- Réforme des rythmes scolaires
- Travaux en cours
- Questions diverses

Etaient présents :

Messieurs Philippe FATIEN, Sylvain MACHON, Jean-Noël FRASSAINT, Michel DUMONT, Paul HOMBERT, Philippe TRUFFAUX, Xavier PLOMION, Pascal DUCHATELLE, Auguste RONNELLE, Madame Marie-Claire THERON.

Etait absent non excusé : Monsieur Francis DE HONDT

Madame Marie-Claire THERON est élue secrétaire de séance.

Après approbation du précédent procès-verbal, la séance est ouverte.

REFORME DES RYTHMES SCLAIRES

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'aucune décision n'a été prise avec le SIVOM Artois Est, pour trouver une solution à la nouvelle réforme des rythmes scolaires.

Les enfants auront cours le mercredi matin en plus et 5 heures de cours par jour, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Ils auront 45 minutes d'activités artistiques ou sportives en fin de journée. Il faut trouver des animateurs avec BAFA qui voudront bien encadrer ces enfants.

Chaque commune devra participer financièrement pour rémunérer ces animateurs. Pour le RPI regroupant 4 écoles, il faudra 4 personnes.

Le coût par élève à la charge des communes sera étudié lors d'une prochaine réunion.

REQUETE DE MONSIEUR POLLET POUR LE FOSSE

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Yves POLLET en date du 5 Janvier 2014 qui demande si une solution a été trouvée pour éviter les odeurs qui remontent du fossé jusqu'à son habitation.

Monsieur fait remarquer qu'un technicien de l'ATESAT est passé, il y a plus d'un an. Aucun rapport n'a été émis.

Le Conseil Municipal constate que la construction est située trop près du fossé. Il charge Monsieur Le Maire de contacter le bureau d'étude dans le cadre de l'ATESAT, afin d'obtenir des conseils techniques et un devis des travaux possibles pour résoudre ce problème.

Monsieur Sylvain MACHON informe l'assemblée que pour tout travaux de voiries Rue de Barastre, les crédits budgétaires sont accordés par le Conseil Général. Cela peut être long.

TONTE DES ARBRES DERRIERE L'EGLISE

Monsieur Le Maire présente le devis de l'Association BRIF de Bapaume de 380,00 € pour le taillage des arbres derrière l'église. Il inclut que les branches seront débarrassées.

Ce devis est accepté à l'unanimité.

BARDAGE DU PREAU

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le sol a été refait avec une chape de ciment.

Il présente le devis de l'entreprise Deliveyne d'Ervillers de 3 481,62 € TTC pour le bardage. Ces travaux comprennent la pose d'une porte.

Ce devis est accepté à l'unanimité.

EGLISE

Monsieur Le Maire présente les devis de l'Entreprise BODET pour le moteur de la cloche défectueux.

Le premier de 1 432,80 € TTC et le second de 369,56 € TTC seront à réétudier par le Maire.

VIDEOSURVEILLANCE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que pour le branchement électrique de la caméra de surveillance, il faudra installer un poteau. La Préfecture refuse que la commune se raccorde sur le poteau de Monsieur TRUFFAUX.

PANNAUX 50 CLIGNOTANTS

Monsieur Le Maire rappelle que le panneau situé vers Bapaume a des problèmes de fonctionnement. La batterie a été changée, le panneau a fonctionné 3 jours. La Société SIGNAUX GIROD a inversé les branchements.

Un devis de 1 800,00 € est présenté, pour le réparer. Il est décidé de laisser le feu clignotant permanent.

16/02/2014

SIESA

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le SIESA a pris en charge le raccordement du réseau d'eau de Beaumetz-les-Cambrai.

Il a fait payer à Haplincourt et à Barastre le raccordement du tuyau Rue de Barastre. Monsieur Le Maire en a discuté avec le Maire de Barastre. Le SIESA sera contacté pour demander un remboursement de 25 000,00 €.

EOLIENNES

La Société H2air a rencontré Monsieur Le Maire pour étudier l'implantation d'éoliennes.

Elles pourraient se situer dans « les Bécourts »(près du Bois Gernez). Elles devront être alignées et produiront 3 mégawatts.

Le radar d'Épinoy sera démonté dans 2 ans.

Une éolienne mesure 150 mètres et est enterrée sur 3 mètres de profondeur. Cela représente un gain de 2 000,00 € par mégawatt, pour le propriétaire.

La Communauté de Communes du Sud-Artois prendra en charge 30 % du coût des travaux de construction. Les communes auront une partie des recettes.

TAXE COMMUNALE SUR L'ELECTRICITE

Monsieur FRASSAINT fait remarquer qu'il paie une taxe sur sa facture EDF depuis 2 ans.

Il a constaté que la ligne EDF située sur le chemin d'accès au château d'eau de Barastre a été démontée sans son autorisation.

TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU

La Société VEOLIA fait actuellement remplacer les tuyauteries en plomb Rue de Bapaume et Martin Tonnelier qui doivent être mises aux normes.

Les branchements situés à l'intérieur des propriétés seront déplacés et changés.

POIDS LOURDS

Monsieur MACHON rappelle qu'il faudrait prendre un arrêté d'interdiction de stationnement, Rue de Bapaume près du cimetière, pour les camions, car ils abiment la chaussée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

16/01/14